

Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2019

Sujet: Arrêté d'imposition pour les années 2020 – 2021

Personnes présentes	10 septembre 2019
Mme Pascale Menu	X
M. Yan Borboën	X
M. Alan Carleton	-
Mme Catherine Jacquier	X
Mme Susan Killias	-
M. Quentin Bérard (suppléant)	-
M. Tim Ducommun (suppléant)	-

La commission s'est réunie le 10 septembre 2019 pour étudier le préavis susmentionné. Nous remercions M. Monnin pour toutes ses explications.

L'arrêté d'imposition voté par le Conseil communal en octobre 2018 est toujours en vigueur pour l'année 2020. Cependant, suite à une modification importante de la répartition financière Etat/Commune et par un souci de transparence, la municipalité a décidé de présenter un nouveau projet d'imposition.

En effet, le Canton a décidé de prendre à sa charge la part des communes au financement de l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Pour notre commune, ce montant représente un montant de CHF 158'000 par année. En retour, cette nouvelle répartition va impliquer une augmentation du taux d'imposition du Canton de 1.5% à 156%.

Cette diminution de nos charges de CHF 158'000 par année, nous permettrait de baisser notre taux d'imposition de 2.5% à 59.5%.

Cependant, la municipalité propose de ne pas changer le taux d'imposition et ainsi utiliser les 2.5% afin d'améliorer les comptes communaux pour les raisons suivantes :

- Si nous analysons l'évolution des comptes communaux des 5 dernières années, nous notons un déficit structurel et en augmentation. Chaque année, nos réserves diminuent.
- Les produits extraordinaires, comme par exemple les taxes d'infrastructure pour le PQ Les Marais ou le projet de décadastration, ne permettront pas d'améliorer les comptes communaux.
- Finalement, la commune est au-devant de dépenses importantes comme par exemple l'extension du nouveau collège, la rénovation des UAPE, etc.

A noter qu'en comparaison avec les communes environnantes, Denges reste une commune attractive en terme d'imposition. Echandens se situe à notre niveau et Préverenges se place à 2 points supérieurs à notre taux d'imposition.

Après analyse des différents éléments de ce dossier, la Commission gestion-finances partage l'analyse de la Municipalité. La Commission juge que de maintenir notre taux d'imposition actuel, nous permettra de voir l'avenir sous de meilleures auspices.

Conclusions:

La Commission gestion-finances propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission



par procuration
Yan Borboën

Pascale Menu
Présidente

Denges, le 26.09.2019